



Communiqué de presse

Date 2 décembre 2022

Science des données: la Confédération fixe des objectifs

À l'avenir, la Confédération entend faire un usage plus ciblé de la science des données afin d'aider le gouvernement et l'administration dans leur travail. Le 2 décembre 2022, le Conseil fédéral a donc adopté la stratégie de la Confédération en matière de science des données et attribué différents mandats.

De nombreux offices de l'administration fédérale recourent déjà à des applications issues de la science des données, par exemple pour mesurer l'évolution du trafic des voyageurs ou améliorer la prévision des orages. Le potentiel à exploiter reste toutefois immense. Le Conseil fédéral entend dès lors promouvoir l'utilisation de la science des données pour favoriser le bien commun et contribuer au fonctionnement de l'État.

À cet effet, il a d'une part créé un Centre de compétences en science des données (DSCC), qui met depuis janvier 2021 ses connaissances à la disposition des unités administratives de la Confédération, des cantons et des communes. D'autre part, il vient d'adopter une stratégie en matière de science des données (DSStB). Celle-ci expose comment l'administration fédérale doit à l'avenir utiliser la science des données, quels objectifs elle poursuit en le faisant et quelles mesures s'imposent pour accélérer, cibler et coordonner le recours à la science des données.

La science des données (*data science*, en anglais) est une science interdisciplinaire. Elle est non seulement liée à la statistique, mais aussi aux domaines tels que la gestion des données, l'ingénierie, l'apprentissage automatique, l'intelligence artificielle, l'optimisation ou la visualisation des données.

Objectifs de la stratégie

La stratégie s'articule autour de l'utilisation coordonnée de la science des données. Elle entend plus particulièrement amener les acteurs de l'administration fédérale à prendre conscience du potentiel de la science des données et à développer leurs compétences dans ce domaine. Elle vise aussi à améliorer l'accessibilité et la disponibilité des outils et des plateformes de la science des données.

Le Conseil fédéral entend également tirer profit des synergies, développer la collaboration avec les administrations cantonales et communales, les milieux scientifiques, la société civile et l'économie privée et accroître les échanges d'expériences au niveau international.

La stratégie décrit clairement comment l'administration utilise la science des données. Des règles de comportement seront par exemple définies, que les unités administratives seront tenues d'appliquer lors de tout recours à la science des données. L'administration fédérale

doit en effet servir de modèle pour promouvoir une utilisation responsable de la science des données.

Exploiter les structures existantes

L'application de la stratégie sera coordonnée avec la stratégie numérique de la Confédération 2020–2023 et avec la politique des données de la Confédération, de même qu'avec les activités du DSCC et du Réseau de compétences en intelligence artificielle (CNAI). Son actualisation sera assurée par les organes en charge de la numérisation déjà créés au sein de l'administration fédérale.

Divers mandats

Tout en adoptant la stratégie, le Conseil fédéral a attribué différents mandats. L'Office fédéral de la statistique (OFS) doit par exemple collaborer avec d'autres départements et le domaine des EPF afin d'établir notamment un rapport qui présentera comment il est possible d'utiliser la science des données tout au long du processus d'élaboration des politiques. Il est par ailleurs prévu d'édicter un code de bonnes pratiques pour une science des données centrée sur l'humain et digne de confiance, mais aussi de concevoir un moyen d'utiliser la science des données pour garantir la protection de la sphère privée. Enfin, en collaboration avec des fournisseurs de prestations informatiques au sein de l'administration fédérale, la Chancellerie fédérale (Transformation numérique et gouvernance de l'informatique, secteur TNI) et le DFI (OFS) devront élaborer une étude en vue de mettre en place une plateforme collaborative consacrée à la science des données au sein de l'administration fédérale.

Renseignements:

Bertrand Loison, vice-directeur
Office fédéral de la statistique
Division DSSM – Science des données, IA et
méthodes statistiques
tél. +41 58 463 67 70
bertrand.loison@bfs.admin.ch

Service des médias OFS
tél.: +41 58 463 60 13
e-mail: media@bfs.admin.ch

Département responsable:

Département fédéral de l'intérieur (DFI)

Annexe:

Stratégie de la Confédération en matière de
science des données